

LETTRE OUVERTE

Melun, le 17 juin 2010

Objet : **Projet « Villages Nature »**  
**PIG Secteur IV Marne-la-Vallée**

Nature Environnement 77 a envoyé une lettre ouverte aux conseillers généraux seine-et-marnais et conseillers régionaux d'Ile-de-France qui doivent prochainement se prononcer sur la révision du PIG (projet d'intérêt général) concernant le secteur IV de Marne-la-Vallée. Cette révision porte notamment sur l'augmentation du périmètre d'emprise du PIG nécessitée par les projets de « villages nature ».

Elle leur fait part de sa ferme opposition à ces projets, compte tenu de leurs implications non seulement pour le lieu même de leur implantation, mais aussi pour l'évolution des territoires voisins et les conditions de vie de leurs habitants.

### **L'étalement urbain – un aménagement du territoire déséquilibré**

NE 77 défend depuis de nombreuses années un juste équilibre dans l'aménagement du territoire français, entre la région « capitale » et les autres pôles de développement (nos contributions lors de la révision du SDRIF 1990-1994, et lors de la révision du SDRIF 2006).

Elle a exprimé tant son souci d'équilibre entre l'Ile-de-France et le reste du territoire français, que son souci de la préservation du cadre et de la qualité de vie des habitants de cette région. Ce développement harmonieux pour les hommes et la nature va de pair avec la maîtrise de l'urbanisation en Ile-de-France, de façon à éviter l'extension en tâche d'huile des zones urbanisées et de permettre le maintien de vastes zones rurales.

Des outils existent pour limiter l'étalement urbain : d'une part l'instauration des villes nouvelles destinées à canaliser la croissance démographique, d'autre part le développement modéré des bourgs, villages et hameaux institué par le SDRIF (schéma directeur de la région Ile-de-France). Encore faut-il s'y tenir.

Or, force est de constater que l'étalement urbain ne cesse de s'amplifier au détriment des espaces agricoles, forestiers et naturels périurbains. Devant l'évolution en termes de démographie et de consommation d'espaces du secteur situé en périphérie du secteur IV de Marne-la-Vallée, NE 77 a notamment traduit son opposition à la poursuite du gigantisme de la région parisienne par le vote d'une motion lors de son assemblée générale de mars 2006, alertant les élus sur les projets constituant des extensions de la ville nouvelle et prolongeant l'urbanisation vers l'est. Elle avait exprimé le souhait :

Nature Environnement 77 6 rue Plâtrière 77000 MELUN ☎ & 📠 : 01 64 71 03 78

Mèl : [ne77@orange.fr](mailto:ne77@orange.fr) site : [www.asmsn.org](http://www.asmsn.org)

Agréée de protection de l'environnement au titre de l'article L.141-1 du Code

Agréée de Jeunesse et d'Éducation Populaire

Membre de France Nature-Environnement et d'Ile-de-France Environnement

- Que la ville nouvelle soit strictement contenue dans ses limites initiales.
- Que l'on préserve la ruralité du secteur de la forêt de Crécy et de la vallée du Grand Morin et toutes ses composantes : espaces naturels, forestiers, agricoles, structure et patrimoine des villages.
- Que les activités humaines envisagées ne mettent pas en cause la qualité des sites.
- Que l'on repense le transport des biens et des personnes, dans un souci d'économie et de diminution de la pollution.
- Que l'on n'ouvre pas de nouvelles zones d'activités économiques alors que celles existantes ne sont pas terminées.
- Qu'une véritable concertation ait lieu avec les associations et la population.

L'utilisation éhontée des termes « village » et « nature » pour désigner les projets d'urbanisation des sociétés Disney et Pierre et Vacances y était dénoncée.

### **Le projet « villages nature »**

Ce dont on parle :

Un projet touristique de grande envergure, un concept touristique inédit fondé sur le développement durable, axé sur l'harmonie entre l'homme et la nature, des villages conjuguant les thèmes de l'eau, de la terre et de la forêt, une faible densité de développement (0,10 % de coefficient d'occupation des sols), 7200 unités d'hébergement.

L'envers du décor :

530 ha de terres agricoles au sud de l'A4 que s'approprient des entreprises privées et qui sont transformées en une enclave de tourisme international, quatre villages artificiels se parant de labels « développement durable », « éco-tourisme ».

Un mode d'urbanisation gourmand en termes de consommation d'espaces alors que l'emprise prévue par la convention Disney n'a pas été entièrement consommée grâce à une consommation de surface des zones résidentielles (logements et hôtels) plus économe que prévu et qu'il reste donc à l'intérieur du périmètre actuel du PIG des zones sans affectation.

Des espaces actuellement ouverts, désormais privatisés et destinés à capter la clientèle.

Un projet purement commercial, financier et immobilier, destiné à des investisseurs en mal d'avantages fiscaux et cachant mal son objectif véritable de spéculation foncière.

### **Villeneuve-le-Comte, Coutevroult et le parc naturel régional de la Brie et des Deux Morin**

C'est afin de préserver la qualité de ses territoires ruraux (80 % de son territoire) et les réservoirs majeurs de biodiversité qu'ils représentent que la Région Ile-de-France s'est lancée dans la création de parcs naturels régionaux. Le projet de PNR de la Brie et des Deux Morin dont nous avons demandé la création dès 1993 au sein du collectif « Brie-Environnement » a été lancé le 28 juin 2007 par la région et est le complément indispensable aux quatre parcs naturels régionaux existants. Il s'agit d'engager une démarche permettant de résister aux pressions urbaines notamment.

Villeneuve-le-Comte, Coutevroult, font partie des communes seine-et-marnaises du bassin versant du Grand-Morin et, à ce titre, sont comprises dans le périmètre d'étude du Parc Naturel Régional de la Brie et des Deux Morin. Leur place y est légitime, en tant que premiers villages ruraux à la frontière de la ville nouvelle.

Le préfet de la région Ile-de-France, au nom de l'état, dans son avis du 6 mai 2009, juge que le projet « villages nature » n'est pas compatible ni avec les objectifs ni avec la charte d'un PNR, par conséquent qu'il conviendrait d'en retirer le périmètre de celui d'étude du PNR. Va-t-on amputer, en reculant toujours plus loin les limites de la ville nouvelle, ce PNR tant attendu avant même qu'il ne soit créé ?

